

Fiche n° 5 : Pour le droit à l'emploi pour toutes et tous

La CGT propose...

Le droit à un travail digne et reconnu, pour toutes et tous, dans une société solidaire.

Première préoccupation des travailleurs et des citoyens, l'emploi est, avec les salaires, les conditions de travail, la protection sociale, l'enjeu majeur des luttes sociales, inséparable des exigences montantes d'une transformation profonde du travail. Des emplois sûrs et des qualifications reconnues sont la condition d'un accès de toutes et tous à de bons salaires. Ce sont aussi la condition d'une économie efficace et du développement de services publics répondant aux besoins de la population.

C'est pourquoi la CGT agit pour que les conditions économiques d'un accès de toutes et tous à un emploi qualifié, dans le cadre d'un nouveau statut du travail salarié ⁽¹⁾ et d'une sécurité sociale professionnelle ⁽²⁾, soient créées en France et dans le monde.

Éradiquer le chômage et le sous-emploi avec :

- un droit à l'emploi pour toutes et tous qui renvoie avant tout au contenu et à la place du travail dans la société :
 - pour atteindre cet objectif, il faut accroître le taux d'emploi (c'est-à-dire, augmenter le nombre de personnes ayant un emploi dans la population en âge de travailler), ce qui implique d'éradiquer le chômage et le sous-emploi, et d'augmenter le nombre d'emplois,
 - Un emploi qualifié, bien rémunéré et respectueux de la santé et de la sécurité du salarié,
 - les questions majeures comme les niveaux de qualification, leur reconnaissance dans les salaires, le statut du travail, sont donc à poser ⁽³⁾ ;
- un objectif qui doit avoir une dimension solidaire :
 - solidarité entre les genres, entre les générations, entre les territoires,

(1) Voir repères revendicatifs, fiche 6.

(2) Voir repères revendicatifs, fiche 7.

(3) Voir repères revendicatifs, fiches 12, 13 et 14..

- solidarité entre les pays européens et à l'échelle internationale.

Préserver, reconquérir et développer l'industrie en articulation avec les services

La reconquête de l'industrie articulée aux services modernes et notamment aux services publics de qualité est une condition pour dynamiser l'économie et réaliser le droit à l'emploi pour toutes et tous dans le respect de l'environnement.

L'industrie est un élément structurant de l'activité économique en termes de richesses créées, de maîtrise technologique, de recherche-développement et d'innovation, et de réponse aux besoins de la population dans tous les domaines. Elle exerce un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie, des régions, du pays. Le maintien et le développement des activités de l'industrie et des services de qualité, ainsi que des services publics vont de pair.

Cela requiert la mise en place d'une véritable politique industrielle et la mobilisation de tous les outils de la politique économique, avec de nou-

veaux pouvoirs des travailleurs dans l'entreprise, pour améliorer l'efficacité globale du système productif :

- développer les emplois et les qualifications ⁽⁴⁾ ;
- articuler la modernisation de l'industrie et la démocratie au niveau national, dans les territoires et dans l'entreprise ;
- accroître l'effort de recherche-développement et d'innovation ⁽⁵⁾ ;
- développer une politique industrielle cohérente en lien étroit avec l'aménagement du territoire (réseaux, communication, énergie, transports...) ;
- assurer le financement des entreprises industrielles en créant notamment un pôle financier public ⁽⁶⁾ ;
- faire barrage à la spéculation par une réglementation des marchés financiers, une nouvelle orientation des crédits bancaires ⁽⁷⁾, une réforme fiscale ⁽⁸⁾ et une législation bancaire dissuasive.

CE QUI EXISTE AUJOURD'HUI

« *Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi.* », proclame le préambule de la Constitution de 1946. Dans les faits, l'exercice de ce droit est subordonné aux aléas du « marché du travail » qui aboutissent à en priver des millions de nos concitoyens.

Globalement, 64 % de la population âgée de 15 à 64 ans occupent un emploi en France. Le taux de chômage au sens du BIT dépasse 10 % et le nombre de salariés privés d'un emploi stable, reconnu et rémunéré à la hauteur de leurs qualifications est bien plus élevé. Dans le même temps, l'industrie et les services manquent cruellement de travailleurs qualifiés pour réussir la transition écologique, mettre les potentialités des nouvelles

technologies au service des êtres humains et faire reculer la misère sur toute la planète.

La dimension internationale de la problématique du plein emploi se confirme plus clairement dans le contexte de la crise économique et financière qui sévit dans le monde depuis 2008. Le chômage a augmenté de 20 millions, portant le nombre d'individus au chômage à 250 millions.

Le « plan Juncker » prétend apporter des réponses à la crise de l'emploi en Europe en affichant l'objectif de 315 milliards d'euros d'investissements. Mais il est à la fois d'ampleur limitée, et dépendant des marchés financiers, ce qui l'empêchera d'avoir un impact significatif sur l'activité économique et l'emploi.

(4) Voir repères revendicatifs, fiches 12 et 14.

(5) Voir repères revendicatifs, fiche 33.

(6) Voir repères revendicatifs, fiche 35a.

(7) Voir repères revendicatifs, fiche 35.

(8) Voir repères revendicatifs, fiche 34.

Les entreprises, les institutions publiques ne créent pas suffisamment d'emplois. Les salariés sont appelés à subir cette politique délibérée de sous-emploi et de précarisation qui les met en concurrence et favorise leur exploitation. Dans la plupart des cas, sinon dans la totalité, les décisions concernant la localisation ou la délocalisation des activités des entreprises, les choix des infrastructures ou de services, leur création ou leur suppression échappent aux salariés. Ce qui nourrit un sentiment d'impuissance vis-à-vis des stratégies des groupes nationaux ou multinationaux et des pouvoirs économiques et politiques. Pourtant, c'est bien au niveau local que se fondent l'appréciation et la recherche des conditions de rentabilité maximale dans un contexte de mondialisation et de généralisation de la concurrence.

Tout en exigeant plus des collectivités territoriales et des populations pour les accompagner et bénéficier d'exonérations sociales et fiscales, de nouveaux équipements, les entreprises veulent être considérées comme « nomades » et sans contrainte.

En matière de politique industrielle, l'état se cantonne dans un rôle d'accompagnateur. La politique industrielle territorialisée se résume à la création du Conseil national de l'industrie et de treize comités stratégiques de filières industrielles. Des contrats de filières sont mis en place d'un montant total de 800 millions d'euros sous la forme de partenariat entre État, région et entreprises. Mais la contractualisation des aides publiques n'est toujours pas à l'ordre du jour...

Contrairement aux affirmations répétées des gouvernements de tous bords, l'accès de toutes et tous à un emploi qualifié et bien rémunéré n'est pas la priorité des politiques économiques. Tout au plus cherche-t-on à viser un objectif de « plein-

emploi » qui, dans la doctrine économique libérale, laisse subsister une proportion « incompressible » de chômeurs, celle-ci ne pouvant être réduite, selon les mêmes doctrines, que par une déréglementation du marché du travail ! C'est l'acceptation de cette logique qui nourrit l'idéologie de la « flexisécurité ».

Ainsi, l'État et les collectivités territoriales allouent chaque année des sommes considérables (de l'ordre de 200 milliards d'euros) aux entreprises sous forme d'aides directes ou d'allègements fiscaux et sociaux.

L'exemple le plus marquant est la prise en charge des cotisations sociales employeurs⁽⁹⁾. Le coût de cette mesure dépasse les 30 milliards d'euros par an. Le « Pacte de responsabilité » est venu compléter un « Pacte de compétitivité » déjà largement favorable au patronat, et le dogme du prétendu « coût du travail », que la CGT conteste, a conquis le gouvernement qui déjà, en pleine négociation sur la sécurisation de l'emploi, avait accordé aux entreprises le CICE, d'un montant de 20 milliards d'euros, sans aucune contrepartie. L'intervention de la CGT a permis que la loi mette en place le contrôle du CICE par les comités d'entreprise et la mise en place d'un Comité national de suivi du CICE au sein du Commissariat général à la stratégie et à la prospective.

La loi du 4 janvier 2001 abrogée en 2002 prévoyait l'instauration d'une commission nationale et des commissions régionales du contrôle des aides publiques aux entreprises.

Le Conseil d'orientation pour l'emploi a fait un recensement de la plupart des aides et a procédé à une évaluation critique qu'il faut continuer et améliorer. La Cour des comptes a fait le même constat.

(9) Voir repères revendicatifs, fiche 21.

Tous les moyens de l'action publique doivent venir à l'appui des luttes pour l'emploi et pour la reconnaissance des qualifications : cela concerne le service public de l'emploi, la formation initiale et continue ⁽¹⁰⁾, la politique industrielle et de recherche, les politiques de développement des territoires mais aussi le soutien de l'emploi par la politique budgétaire et par une nouvelle sélectivité de la politique monétaire.

Plutôt que de dénoncer sans cesse le « coût du travail » alors que le travail des femmes et des hommes est la source essentielle de la richesse dans l'industrie comme dans l'ensemble des secteurs de l'économie, il faut s'attaquer au coût du capital : dividendes versés aux actionnaires, intérêts perçus par les banques et les possesseurs de titres financiers, dépenses excessives liées au coût du foncier et à l'amortissement des biens de production. En revanche, les entreprises qui investissent pour créer des emplois, développer la recherche et la formation des salariés doivent y être encouragées par un accès facilité à des crédits bancaires à taux réduits. Y contribuer est l'une des missions essentielles qui devrait être confiée à des fonds pour l'emploi et le développement solidaire des territoires et à un pôle financier public ⁽¹¹⁾.

Préserver, reconquérir et développer l'industrie et l'emploi industriel

Il ne peut pas y avoir une politique donnant la priorité à l'emploi pour toutes et tous sans développement de l'appareil productif et de l'emploi industriel. Cela implique une politique industrielle et une réorientation des ressources des entreprises et des institutions financières, et pose la question du contenu des politiques françaises et européennes en matière industrielle.

La relance de notre économie passe, notamment, par une reprise des investissements des entreprises dans l'outil de travail (actuellement à hauteur d'un tiers des ressources disponibles),

avec de nouveaux pouvoirs des salariés pour faire respecter des critères économiques, sociaux et écologiques : il s'agit de développer la valeur ajoutée industrielle car c'est développer l'emploi et les qualifications, augmenter les salaires, améliorer la recherche-développement et dynamiser l'investissement productif, plutôt que d'orienter les recettes des entreprises dans une « dérive financière ».

La responsabilité sociale et territoriale de l'entreprise ⁽¹²⁾

Les syndicats doivent pouvoir mieux appréhender leur capacité à intervenir sur l'évolution du territoire et pouvoir agir sur la stratégie de l'entreprise ou des entreprises du bassin d'emploi.

Cela implique un réel pouvoir d'intervention stratégique des représentants des salariés sur le devenir des sites et des établissements, sur les mutations économiques et sociales à venir impliquant des nouvelles qualifications, des nouvelles productions, des programmes de recherche-développement.

Les entreprises impliquées dans les pôles de compétitivité doivent être engagées sur des résultats positifs en termes d'emploi, de qualification et de développement des capacités productives et de services.

Des comités interentreprises pourront être créés pour que les salariés des entreprises sous-traitantes bénéficient des mêmes droits sociaux, d'information et de consultation, en particulier sur les choix stratégiques des entreprises donneuses d'ordre ⁽¹³⁾.

La fiscalité locale doit être réformée en vue d'accentuer le lien entre l'entreprise et le territoire où elle se situe, par la transformation de la contribution économique territoriale (qui a remplacé la taxe professionnelle) en un impôt pour l'efficacité économique et sociale, incitant au développement de l'emploi, des qualifications et des salaires ⁽¹⁴⁾.

(10) Voir repères revendicatifs, fiches 7 et 15.

(11) Voir repères revendicatifs, fiches 35 et 35a.

(12) Voir repères revendicatifs, fiche 32.

(13) Voir repères revendicatifs, fiche 10.

(14) Voir repères revendicatifs, fiche 34.

Rendre effectives les obligations de l'entreprise en matière de reclassement, de formation et de maintien dans l'emploi des salariés.

Lutter contre la mise en concurrence des salariés : discrimination, précarité, recours abusif aux CDD, à l'intérim, au temps partiel...

Une maîtrise publique et sociale des secteurs stratégiques

Dans un certain nombre de cas, des secteurs, des filières de production doivent entrer ou rester sous le contrôle de la Nation pour en garantir la pérennité, le développement, l'égalité d'accès et assurer l'indépendance du pays. Il en est ainsi, par exemple, de l'énergie, du médicament, de l'eau, de la défense, de la finance et de la communication. C'est dans ce cadre que se situe la revendication de constitution d'un pôle public national de défense, d'un pôle public de transport, d'un pôle public de l'énergie et d'un pôle financier public.

La défense et le soutien de l'emploi font aussi partie des objets essentiels de l'économie sociale et solidaire ⁽¹⁵⁾.

Aides publiques

Les aides publiques doivent répondre aux attentes des salariés et de la population, car elles sont financées notamment à partir des impôts.

Cela nécessite une mise à plat de l'ensemble des aides, des droits d'intervention pour les salariés et leurs représentants en amont et en aval dans le processus d'attribution d'aides et une évaluation systématique de ces mesures par :

- l'instauration de la commission nationale et des commissions régionales des aides publiques, aux missions étendues. En plus d'un contrôle a posteriori, les commissions doivent intervenir dans la définition des critères d'attribution des aides (secteurs d'activité, territoires) ;
- la création d'une base de données publique afin d'assurer un recensement exhaustif des aides existantes. La notion d'aide doit englober l'ensemble des fonds publics mis à la dispo-

sition des entreprises et l'ensemble des exonérations sociales et fiscales dont bénéficient les entreprises ;

- une évaluation de l'efficacité de diverses mesures, surtout du point de vue de l'emploi, de la formation et de l'aménagement du territoire ;
- la transparence dans l'attribution sectorielle et territoriale ainsi que dans l'utilisation des aides ;
- la publication d'un rapport annuel au niveau national, accompagnée au moins au même rythme, de la publication des rapports régionaux ;
- en cas de licenciement collectif ou de fermeture de l'entreprise, de non-respect de l'engagement pris pour obtenir ces aides, leur remboursement doit être effectif.

Développer de nouvelles coopérations européennes et internationales

Les relations économiques de la France avec le reste du monde doivent être fondées sur la base de coopérations favorables au développement humain durable partout dans le monde. Cela suppose de rompre avec la logique de mise en concurrence qui est actuellement à l'œuvre tant dans l'Union européenne que dans le reste du monde.

La CGT soutient le plan de la Confédération européenne des syndicats pour investir annuellement 2% de PIB supplémentaires pendant dix ans afin d'établir une nouvelle base industrielle et de créer des emplois de qualité et des opportunités éducatives.

Cela suppose en particulier que les banques et les banques centrales cessent d'alimenter la croissance incontrôlée des marchés financiers et qu'elles consacrent des financements massifs, à long terme et à faibles taux d'intérêts, aux investissements destinés, sur toute la planète, à renforcer l'emploi et le développement de toutes les capacités humaines.

(15) Voir repères revendicatifs, fiche 5a.